



Liquidation sur une succession et patrimoine

Par **maupeu_old**, le **10/11/2007** à **15:27**

J'ai trop perçu du notaire sur une succession . Qu'est ce que je risque si j'encaisse le chèque sans rien dire au notaire qui m'a envoyé le règlement sur cette succession.

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007** à **17:32**

Benh il peut demander à le récupérer...
Tout simplement...
je sais bien qu'on vit pas dans le jolie monde de Oui-Oui mais ça serait pas mieux si vous le rendiez de vous même?

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007** à **17:14**

d'autant plus qu'en agissant comme vous l'envisagez, vous vous rendez fautif

Par **maupeu_old**, le **12/11/2007** à **21:58**

Ce n'était pas de moi qu'il s'agissait mais de mes neveux qui devait toucher la part de leur mère décédée et auxquels le notaire avait envoyé à chacun la même somme qu'aux enfants au lieu de donner 1/3 c'est pourquoi je m'étais renseignée car un des neveux ne voulait rien dire et j'ai tout dit au notaire.
Le notaire a fait de nombreuses erreurs et en dernier ressort a envoyé des chèques non signés ce qui remet finalement tout à plat car ceux qui avait trop reçu ne pourront pas le toucher.... j'ai reçu un décompte que j'ai demandé et je voudrais savoir s'il

est normal que sur les liquidités qui avaient été bloquées au décès de mon beau père et qui sont débloquées maintenant après le décès de sa seconde femme, le notaire fait une répartition pour les héritiers de mon beau père de 3/4 sur la moitié Il y a eu tellement d'erreurs qu'avant de donner notre accord on voudrait être surs.
MERCİ ENCORE POUR LE RENSEIGNEMENT car vraiment tous ces évènements nous ont tous perturbés